

Image not found or type unknown



Emprunts immobiliers

Par **ELFI**, le **06/05/2019** à **11:25**

Bonjour, pour un contrat de mariage (communauté réduite aux acquets).

Si un des conjoints a contracté un emprunt immobilier avant le mariage , decède , le deuxième conjoint est solidaire de cette dette ?

Cordialement